Trente-deuxième Année. — N° 69 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. JEUDI 10 MARS 1887

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 31, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 9 MARS 1887

UNE MAJORITÉ, S.V.P.

Ce n'est un mystère pour personne, au Palais-Bourbon et ailleurs, que les opportunistes et la fraction du parti radical qui repousse la domination de M. Clémenceau sont à la recherche d'une majorité.

Chaque fois qu'ils s'imaginent être à la veille d'y réussir, ils annoncent que le moment est venu de former un gouvernement sérieux et de se débarrasser des fantômes de ministres qui font semblant d'exercer le pouvoir.

Le lendemain, ils s'aperçoivent que leur majorité vient de mourir avant de naître, et les voilà de nouveau attelés à leur rocher de Sisyphe. C'est ainsi que le ministère, moribond le lundi, semble mieux portant le mardi, pour recommencer à entrer en agonie le jour suivant.

Cette majorité introuvable, finira-t-on par la trouver ?

M. Ferry la cherche, M. Méline le seconde et M. Goblet, conspirant contre son propre ministère, s'emploie à rassembler les troupes qui le renverseront.

Il ont contre eux les indisciplinés, qui sont nombreux, les mécontents, qui voudraient une plus large part du gâteau, M. Floquet, dont l'influence sur la gauche radicale n'est pas douteuse, et M. Clémenceau, qui menace de tout faire sauter si l'on gouverne contre lui.

Le ministère bénéficie de ces impuissances, de ces avortements, de ces discordes ; aussi longtemps qu'on n'aura pas formé une majorité, on le laissera vivre, et l'on semble même craindre qu'il ne se suicide.

La semaine dernière, sa mort était certaine : on s'efforce aujourd'hui de prolonger sa frêle existence.

On s'apercevra, un beau matin, qu'il est mort sans qu'on ait eu besoin de l'achever.

En attendant, ceux qui travaillent à la constitution d'une majorité ne se découragent point et s'acharnent à leur travail de Pénélope.

ARBITRAIRE & TRACASSERIE

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets une circulaire assez singulière au sujet de la vente des livres scolaires que les instituteurs ont l'habitude de fournir aux écoliers, au-dessous du prix commun de la vente au détail, tout en réalisant eux-mêmes un certain bénéfice par suite des remises qui leur sont consenties par les éditeurs. M. Berthelot divise les instituteurs en deux classes, ceux qui se trouvent dans des localités où il n'y a pas de libraires, qui resteront libres de continuer leurs fournitures, et ceux qui exercent dans des localités où il y a un libraire, auxquels ces opérations mercantiles seront interdites.

Ceci s'applique aux instituteurs officiels ; quant aux professeurs de l'enseignement privé, le ministre les signale spécialement aux contrôleurs des contributions directes afin que ceux-ci leur appliquent la patente. Ainsi, il y aura plusieurs droits sur cette matière : un droit variant suivant l'état de l'instituteur, et un sous-droit variant suivant sa résidence. Nous comprendrions l'interdiction absolue, mais nous ne saurions admettre cette distinction arbitraire.

L'exercice de la profession de libraire étant libre, à quoi reconnaîtra-t-on qu'il y a un libraire dans une localité ? Il suffira qu'un regrattier quelconque ait dans sa vitrine un volume pour qu'il soit réputé libraire — que l'instituteur ne puisse pas vendre des livres scolaires — et que les écoliers ne sachent où se les procurer, à moins que l'on ne prétende astreindre ce pseudo-libraire à s'en approvisionner. On voit que l'arbitraire conduit à l'absurde.

Le libraire devra, en outre, se mettre d'accord avec l'instituteur, car ce dernier est toujours libre de choisir parmi les ouvrages autorisés ceux qui conviennent le mieux à son enseignement. Disciplinairement, M. Berthelot peut faire ce qu'il voudra avec son personnel, mais en ce qui concerne les fournitures faites par les instituteurs libres, ceux-ci exercent un droit protégé par le décret du 5 février 1810, la loi du 21 mars 1814, le décret du 17 février 1852 et cinquante arrêts de la cour de cassation : ils ne peuvent pas être soumis à la patente de libraire.

UN SINGULIER CONTRASTE

On lit dans le *Temps* :

« Il ne faut pas laisser défigurer l'aspect de Paris, si l'on ne veut pas qu'il perde son bon renom et, avec son renom, sa clientèle étrangère. Pour être accessibles et sûres pour tout le monde, il ne faut pas laisser encombrer nos rues par des industriels sans droit comme sans pudeur. *On ne tolérerait pas une procession catholique ; or, n'avons-nous pas vu se dérouler sur nos boulevards des processions de réclames plus encombrantes et moins innocentes ?* Partout, dans le commerce, le dol et la fraude sont punis. Suffira-t-il que la fausse nouvelle se débite en pleine air pour être permise ? L'outrage aux mœurs est réprimé par des lois ; pour y échapper n'aura-t-il qu'à se commettre à pleins poumons sur le trottoir ? Jusque-là, ces mauvaises habitudes n'amènent que des scandales ou des ennuis ; mais ces scandales et ces ennuis peuvent à chaque instant devenir des dangers.

» Un moment vient où la tolérance la plus complaisante est obligée de sévir, et alors on la voit apparaître armée d'une vieille arme terrible qui cause plus d'étonnement que de peur, parce qu'on sait très bien que l'administration ne saurait avoir l'intention de s'en servir en toute rigueur. Ne vaudrait-il pas mieux pour les écrivains, pour le gouvernement et pour le public, qu'une loi assurant la liberté de la rue vînt délivrer les journalistes de pareils risques et les simples citoyens de tels ennuis ? »

Le *Temps* n'a que trop raison, et il y a longtemps que nous avons établi le scandaleux contraste entre l'étrange liberté dont jouissent dans la rue les plus odieuses mascarades pendant que les processions catholiques, manifestations légitimes du culte, sont interdites.

Une lettre de M. Andrieux

Nous empruntons au *Petit Marseillais* cette lettre que M. Andrieux vient d'adresser à M. Lambert de Saint-Croix :

» *A Monsieur Lambert de Sainte-Croix, ancien député,*

» Monsieur et cher ancien collègue,

» En me rendant, il y a bientôt quinze jours, à votre gracieuse invitation, je ne prévoyais pas que j'allais gravement vous compromettre aux yeux de quelques orléanistes soupçonneux et jaloux.

» Le journal le *Gaulois* ayant signalé ma présence dans vos salons, par une note à la rédaction de laquelle, je vous l'assure, je suis resté complètement étranger, plusieurs journaux de province en ont pris prétexte pour rappeler votre ancienne et brillante collaboration au *Courrier du Dimanche* et au *Journal de Paris*, votre vote favorable à l'ensemble des lois constitutionnelles en 1875, vos relations amicales avec des républicains connus dont je ne rappellerai pas les noms pour ne pas augmenter votre confusion.

» Je lis notamment dans un journal renommé pour la pureté de ses sentiments : « Après avoir fait des avances on ne peut plus significatives à tous les ennemis de la Monarchie, M. Lambert de Sainte-Croix se décida à étaler au grand jour ses palinodies : il n'hésite pas à recevoir dans ses salons le député républicain sur la proposition duquel le Congrès, il y a moins de deux ans, excluait les princes de la présidence de la République. »

» En vérité, cher ancien collègue, je suis désolé d'avoir répondu à votre courtoisie, en ouvrant, sans m'en douter, sur votre tête, ce robinet d'injures. Je voudrais réparer mes torts involontaires en essayant de le fermer, et j'emploierai à cet effet quelques simples explications.

» Quand j'avais l'honneur de représenter en Espagne la République Française, j'étais frappé de voir combien les dissentiments politiques laissaient intactes les amitiés et avaient peu de prise sur les relations mondaines. Il m'arrivait souvent de rencontrer à la même table : Sagasta, alors premier ministre, chef du parti conservateur ; Castelar, le plus brillant orateur du parti républicain, et si je ne voyais pas tout près d'eux Ruiz Zorilla, c'est que l'exil l'obligeait à dîner au-delà des Pyrénées.

» J'admirais beaucoup ces habitudes de mutuelle tolérance : il me semblait que le patriotisme en était fortifié, et que la générosité des sentiments n'y gagnait pas moins que la politesse des mœurs.

» Ces hommes d'Etat espagnols me rappellent ces avocats qui, après avoir échangé à la barre leurs plus chaleureuses invectives, leurs plus sincères indignations, se promènent amicalement dans la salle des Pas-Perdus. Il n'y manquait que le plaideur naïf, qui suit son défenseur d'un œil soupçonneux, convaincu que les hommes de loi sont en train de maquignonner la justice.

» Il faut toujours rapporter quelques souvenir de ses voyages. Autrefois, quand on allait à Toulon, on revenait avec des étuis ou des porte-cigares sculptés en noix de coco, et quand on poussait jusqu'à Nice, on rapportait un coupe-papier en bois d'olivier : ce n'est que de Monte-Carlo qu'en général on ne rapporte rien.

» Moi, j'ai rapporté d'Espagne les habitudes de mutuelle tolérance qui y ont succédé à l'Inquisition. Je cause volontiers avec les gens qui ne pensent pas comme moi ; ces conversations-là me paraissent les plus intéressantes, et sont à coup sûr les plus instructives.

» D'ailleurs, mes goûts particuliers y trouvent leur profit. Aimant à être bien informé, je fais encore de la police, mais pour mon propre compte ; et comme je n'ai plus de fonds secrets, je suis obligé d'opérer moi-même.

» Je n'exagère rien en disant que je connais tout le monde à Paris et que je vais un peu partout. Il m'arrive de déjeuner avec Clémenceau, de dîner avec Rochefort, et de me rencontrer le soir avec quelque suppôt de la réaction tel que vous, cher ancien collègue.

» Entre temps, je sers de témoin à mon ami Violet avec Chevillon, de Marseille, et je demande à la Chambre de faire cesser les poursuites contre Amagat, du Cantal. J'ai les meilleurs rapports de courtoisie avec Basly, avec Camélinat, tout comme avec le comte de Mun et avec M. Freppel que j'appelle encore *Monseigneur* par un reste de mauvaise éducation.

» Parmi mes ennemis d'antan, il n'est guère que deux ou trois estomacs malades dont je n'ai pas encore décroché les vieilles haines. Je salue Mayer de la *Lanterne* comme Meyer du *Gaulois*, Yves Guyot et Paul de Cassagnac sont mes bons collègues : je tutoie Jules Roche et je serre la main à Jules Ferry, comme s'il n'y avait eu ni congrès à Versailles ni soldats français au Tonkin.

« Vous le voyez, mon cher collègue, je ne puis être compromettant pour personne ; car s'il fallait que tous ceux qui me font l'honneur de me recevoir adoptassent mes opinions il n'y aurait bientôt plus que de bons républicains dans la meilleure des Républiques. Si vous songez à La Fayette, n'allez pas croire, je vous en prie, que j'entends faire allusion à celle de 1830.

» Je vous envoie ce bavardage pour que vous puissiez en faire part aux orléanistes soupçonneux et jaloux. Vous pouvez leur rappeler d'ailleurs que j'ai fait votre connaissance à la table de mon vieil ami Le Royer, qui nous avait placés côte à côte.

» J'ignore si le président du Sénat pourra saisir l'arrière-pensée que je jetterais dans votre esprit la bonne semence républicaine. Mais je suis obligé de confesser que j'ai vainement essayé d'ébranler votre fidélité à vos princes, et j'atteste en tant que de besoin que vous n'avez pas abjuré entre mes mains votre foi orléaniste.

» En vain l'*Orléaniste des Alpes*, journal hebdomadaire, prétendra que vous avez trahi. Il ne trompera personne, car ses lecteurs sont gens d'esprit.

» Vous me direz alors que je pouvais me dispenser de noircir ce papier, et que vous n'avez que faire de mes attestations.

» Permettez-moi, cher ancien collègue, de ne pas partager cette appréciation. L'expérience démontre que le dédain ne suffit pas à faire justice des inventions les plus grossières ; car si l'on a pu dire qu'il y a des honnêtes gens dans tous les partis, il convient d'ajouter que, dans tous les partis, il y a des imbéciles.

» Si ces explications vous semblent de nature à dissiper les préventions, j'aurai le plaisir de vous serrer la main à votre prochaine réception. Justement ce jour là je dîne chez Floquet. J'irai boulevard de Courcelles en quittant le Palais-Bourbon.

» ANDRIEUX. »

DEBOUT !

« L'Empereur a travaillé hier avec le chef de son cabinet militaire... — Sa Majesté a lu comme à l'ordinaire le rapport quotidien de sa chancellerie et expédié les affaires courantes... — L'Empereur a fait hier une sortie en voiture. »

Telles sont les dépêches qui viennent chaque jour de Berlin apprendre au monde comment l'empereur d'Allemagne passe, sur cette terre, les derniers jours que lui accorde l'Empereur des cieux.

Et, en les lisant, il semble qu'on voit le colosse se raidir contre la mort qui approche lentement, contre la mort souvent bravée, et qui bientôt peut-être vaincra ce vainqueur.

On le voit préoccupé, avant tout, de mourir le casque au front et l'épée au flanc, dans toute la pompe de sa vie militaire et royale.

On sent qu'autour de lui ses serviteurs, imbus, comme lui, du sentiment royal, l'entourent de leurs bras et de leurs soins, pour qu'il reste debout jusqu'au jour où il s'étendra auprès de ses ancêtres, pour qu'il passe de la majesté de sa vie dans la majesté de sa mort, sans transition, sans s'agenouiller, sans s'accroupir, sans se coucher comme les autres hommes.

On veut qu'il tombe tout d'une pièce, comme une tour ou comme un chêne.

Et ce n'est pas là, croyez-le, la formule d'une étiquette, d'un cérémonial, d'une convention.

* * *

Ce qu'on raconte, ce que disent les dépêches, il le fait simplement, tranquillement. Il se dompte, il s'arc-boute pour rester l'empereur jusqu'à la dernière minute, parce qu'il ne comprend pas la vie en dehors de la royauté, parce que, pour lui, vivre c'est régner, et régner c'est gouverner.

Savez-vous, que c'est superbe, cette attitude-là? Et que, pour trouver en face de ce tableau un tableau semblable à accrocher dans la galerie que décore l'histoire, sur les pas de cette éternelle et inquiète voyageuse qui s'appelle l'humanité, il faut remonter à cent soixante-dix ans en arrière, et s'en retourner par le souvenir à Versailles, en 1715.

Alors mourait l'homme qui incarna, dans sa plus rigide expression l'idée royale, l'homme qui sacrifia sa vie privée à sa fonction publique, Louis XIV.

Comme Guillaume il était persuadé que les rois ont ici-bas une mission providentielle, et c'est pour cela qu'il fut grand.

Et cette conviction lui donna en face de la mort une allure magnifique, surhumaine.

Louis XIV succomba soit à une embolie, soit à l'ossification des artères produisant une gangrène des jambes.

Il travailla jusqu'au bout. Il écouta ses ministres, lut leurs rapports, décida, ordonna jusqu'à sa dernière minute et entra, on peut le dire, dans l'éternité avec l'air hautain qu'il prenait quand il pénétrait dans la galerie des Glaces, où plus tard, ce Guillaume qui meurt devait être proclamé empereur d'Allemagne, le 18 janvier 1871.

Déjà la gangrène avait envahi les cuisses qui bleuissaient, déjà le ventre était tuméfié ; Louis XIV était toujours Roi.

* * *

Tous les malades, sans exception, qui succombent à cette maladie passent leurs derniers jours dans le coma, sans que leur sang décomposé vienne nourrir la pensée divine dans leur cerveau. Or, Louis XIV pensait toujours et pensait en grand Roi, en Roi-Soleil.

Il faisait venir son arrière-petit-fils, et se confessait en quelque sorte à lui, comme il venait de se confesser à son aumônier, s'accusant d'avoir trop aimé la guerre et les bâtiments.

Louis XIV était déjà mort jusqu'à la ceinture, et il ordonnait que selon l'usage invariable, la musique, de ses mousquetaires vînt jouer sous ses fenêtres et que ses violons vinssent jouer dans son antichambre.

Et la dernière parole qu'il prononça fut pour donner le mot d'ordre à sa maison militaire, comme il faisait chaque jour.

Or, on dirait que c'est sur cette mort, qui ressemble à un coucher de soleil, que Guillaume Ier veut calquer sa mort, et que le sentiment de sa dignité impériale lui inspire, à lui et à son entourage, cette énergie surhumaine.

Je trouve cela très grand et très beau et l'humanité me semble meilleure qui peut produire, à côté de tant de créatures idiotes, ridicules, mal venues ou scélérates, des types de cette ampleur formidable.

Ce n'est point certes que j'oublie que, dans le trône sur lequel le géant s'assied, il y a de notre or, de notre sang et de nos larmes. Mais j'estime que cette façon de quitter la vie à la manière des héros légendaires doit forcer l'admiration de tous et même des adversaires.

ALLIANCE
entre l'Italie, l'Allemagne & l'Autriche

L'agence Havas publie, en faisant ses réserves, la dépêche suivante :

Rome, 8 mars. — Le *Tribuna* dit savoir, de source directe et presque irrécusable, qu'il a été signé la semaine dernière, un protocole par lequel l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie stipulent une ligue offensive et défensive pour cinq ans.

Voici quelles en seraient les principales causes :

1° Garantie réciproque des territoires entre les trois puissances ;

2. Obligation pour l'Italie de marcher au secours de l'Autriche en cas de guerre entre l'Autriche et la Russie, contre une compensation consistant dans la session du Trentin et dans une légère rectification de sa frontière orientale ;

3° Même obligation pour l'Italie en cas de guerre entre l'Allemagne et la France, contre la cession de la Tunisie et de la province de Constantine.

La *Tribuna* ajoute qu'elle veut encore douter de l'exactitude de ses informations.

Le *Temps* ajoute :

« Nous comprenons les doutes de la *Tribuna*, car nous avons reçu, pour notre part, d'autres renseignements que nous croyons fondés, et que nous résumons ainsi :

« L'alliance de l'Italie avec l'Allemagne et l'Autriche n'est pas encore renouvelée, et les négociations ont subi un temps d'arrêt. Pourtant elles sont très avancées, et elles ont tendu, de la part de l'Italie, à conserver intactes les lignes générales du traité existant, dont le but était la conservation de la paix.

» 2° Il est absolument inexact que l'Italie soit engagée ou soit disposée à s'engager à participer à une guerre contre la France. »

UN SCANDALE

On trouvera plus loin l'exposé d'une affaire absolument scandaleuse dont une petite commune du diocèse d'Orléans a été témoin. Le tribunal correctionnel d'Orléans a, on le verra, condamné les auteurs de ce scandale, parmi lesquels se trouvait le maire de la commune ; mais le gouvernement, à la grande indignation des habitants, n'a pas jugé à propos d'intervenir, et le maire de Mareau est toujours en fonctions. Ce fait constitue un nouveau scandale à propos duquel le *Journal des Débats* dit ce matin :

« Peut-être attendait-on pour sévir contre ce singulier magistrat que le tribunal se soit prononcé. Mais les faits incriminés avaient été si publics, le scandale si criant, que l'on ne s'explique guère la longanimité de l'administration. Nous ne voulons rien préjuger. Mais, si un maire moins bien pensant que celui de Saint-Hilaine, se permettait de troubler un enterrement civil, de molester les assistants et de s'approprier le défunt, attendrait-il six mois sa révocation ? »

Assurément non ; mais contre les catholiques tout n'est-il pas permis ?

HISTOIRE DU JOUR

Une noce à l'école

La commune d'Esvres (Indre-et-Loire) vient d'être le théâtre de grandes réjouissances publiques : ne cherchez pas dans le calendrier à l'occasion de quel anniversaire national ou simplement républicain ? M. le maire d'Esvres compte certainement parmi ceux qui se distinguent, le 14 juillet par l'abondance de ses lampions ; mais, dans la circonstance, il ne s'agissait que de ses intérêts de famille : M. le maire d'Esvres mariait sa fille avec le médecin de l'endroit.

Les amis étaient nombreux, comme bien vous pensez. Un maire d'une part, un médecin de l'autre, ne sont point des gens que l'on boude ; la double clientèle municipale et médicale avait promis d'assister à la noce : où trouver un local assez grand pour loger tout ce monde ? La saison empêchait de danser sous les grands marronniers, ce qui d'ailleurs aurait trop rappelé l'ancien régime l'époque où Beaumarchais décrivait le malheureux sort réservé à tous ceux qui, comme Figaro, n'étaient pas nobles. Il fallait quelque chose de plus moderne, de plus républicain. Le maire eut alors une idée : Nous ferons la noce, dit-il, dans l'école des filles. Les gamines auront congé, elles assisteront à ces ébats, cela leur sera évidemment plus agréable que d'apprendre leurs leçons. Et puis de cette façon on ne dérangera rien chez moi ; on n'y fera pas de dégâts, ce qui se produit toujours en pareil cas. »

L'autorité académique fit-elle quelques difficultés pour mettre ainsi une de ses écoles à l'entière discrétion du maire ? Nous ne savons. Les négociations se passant entre amis n'ont pas été ébruitées au dehors. On peut croire cependant que les objections de l'instituteur et de l'inspecteur primaire auront été facilement levées. On leur aura expliqué que la loi n'ayant pas prévu le cas devait être interprétée dans le sens le plus libéral, pourvu bien entendu que le cléricalisme ne profitât pas de ce libéralisme.

Il est interdit de suspendre, ne fût-ce qu'une heure, les cours laïques pour enseigner le catéchisme ; l'enseignement religieux ne peut être donné que pendant les heures de récréation, et encore hors de l'école, les murs de celles-ci ne devant rien entendre d'étranger à la pédagogie ; mais la musique — laïque — n'est pas contraire à la pédagogie moderne ; les cantiques sont interdits, point les polkas et les quadrilles. Du reste, il y aurait dans cette noce faite à l'école un enseignement, non seulement pour les enfants, mais pour toute la population. On y verrait que le gouvernement, ne refusant rien à ses amis, il est bon d'être de ceux-ci ; quant aux conservateurs, on peut les obliger à envoyer leurs enfants à l'école ou les obliger à les garder chez eux, les leur prendre ou les leur rendre suivant les caprices des amis du pouvoir.

Que pouvait répondre à ce discours l'autorité académique? Une seule chose : la loi s'oppose à ce que le curé mette les pieds dans l'école ; mais pour lever cette dernière objection, le maire n'a eu qu'à répondre : je n'inviterai pas le curé. Et voilà comment, pendant quatre jours, sans compter les soirées, que la noce a duré, les élèves de l'école de filles d'Esvres ont été chassées de leurs classes par des mangeurs, des buveurs et des danseurs ; noces et festins, banquets et quadrilles se sont succédé sous l'œil bienveillant, quoique en plâtre, du buste de la République, qui a remplacé dans l'école, l'ancien Christ.

La loi n'était pas violée : le curé était resté à la porte.

LETTRE DE PARIS

(D'un correspondant spécial)

Paris, 8 mars.

L'interpellation de M. Cunéo d'Ornano sur la Corse

J'ai le regret de le constater une fois de plus, mais la grande majorité du public continue à ne rien comprendre à l'affaire de la Corse, malgré les développements avec lesquels elle a été traitée hier, à la Chambre, à propos de l'interpellation de M. Cunéo d'Ornano.

Qu'il y ait des abus d'influence dans l'île, qu'il soit nécessaire d'y épurer certaines catégories de fonctionnaires, c'est possible! Mais tout cela était connu lors du débat intervenu en novembre 1885, au sujet de l'élection des nouveaux députés de la Corse, débat qui eut pour résultat leur invalidation.

Les divers cabinets qui se sont succédé depuis cette époque, ont-ils essayé de remédier à cette situation ? Nullement ! Ce qui fait supposer qu'elle leur paraissait tolérable. Alors, il faut admettre qu'elle s'est empirée pour motiver la charge à fond de M. Goblet et la promesse faite par lui de travailler à la pacification de l'île. Mais tout cela n'est pas autrement certain.

On a plaidé, hier, le pour et le contre, si bien que M. Cunéo d'Ornano voyant que la Chambre ne s'y reconnaissait plus, a jugé convenable de ne pas présenter d'ordre du jour, satisfait qu'il était « d'avoir appelé l'attention du gouvernement. »

Ce n'était vraiment pas la peine, après cela d'interpellier et surtout de discuter si longtemps ; d'autant plus que la séance a été entièrement perdue pour le débat sur les céréales dont l'issue est attendue avec tant d'impatience par tous les intéressés.

La grève de Bessèges

Les nouvelles de la grève de Bessèges sont aujourd'hui meilleures. Les mineurs ont tenu hier une réunion dans laquelle ils auraient décidé de reprendre leur travail ; il ne s'agirait plus maintenant que de faire adhérer à cette résolution les ouvriers de 18 à 20 ans, qui n'avaient pas été convoqués, peut-être parce qu'ils constituent l'élément le plus indiscipliné des grévistes.

Ce qui semble indiquer pourtant que la conciliation a des chances de l'emporter, ce n'est pas parce qu'il en a été question dans le conseil des ministres tenu ce matin à l'Elysée, mais parce que MM. Basly, Camélinat et consorts ne sont pas partis pour Bessèges. On prétend, il est vrai, que s'ils restent provisoirement ici, c'est parce qu'ils veulent prendre part au vote sur la surtaxe des céréales, mais pour qui connaît les pèlerins, ce motif est de pure fantaisie; la crainte de trouver à leur arrivée les ouvriers réconciliés avec les patrons les retient seule à Paris.

M. Flourens

M. Flourens a lu à ses collègues au Conseil des ministres, la lettre adressée par lui aux journaux de Saône-et-Loire, pour leur annoncer qu'après la réunion du congrès de Tournus et pour ne pas créer de divisions au sein du parti républicain dans le département, il renonçait à sa candidature pour succéder au général Guillemant, sénateur décédé. Le motif est louable, mais on trouverait, je dois l'avouer, le désistement bien autrement méritoire, s'il se produisait alors que M. Flourens par suite de la majorité qui se serait portée sur son nom avait la certitude d'être élu.

La presse russe et les événements bulgares

On attendait, non sans une patience, aujourd'hui, les journaux russes pour savoir quel sentiment produisaient chez eux les exécutions bulgares. Il faut croire qu'ils n'ont pas encore reçu le mot d'ordre gouvernemental, car à part les protestations d'usage de la circonstance, il ne ressort pas de leur langage que telle ou telle mesure de représailles sera appliquée aux gouvernants à Sophia. Cependant, ainsi que je viens de l'indiquer, on n'imagine pas que de la part du Czar et de M. de Giers, tout doive désormais se passer sur le terrain diplomatique.

Aussi n'ajoute-t-on qu'une foi médiocre aux nouvelles qui figurent à la fois dans les principaux journaux anglais et autrichiens, que, par suite d'un rapprochement opéré entre les cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg, il n'y aurait plus à redouter une occupation de la Bulgarie par la Russie. Cette opinion, qui pouvait paraître plausible avant les fusillades de dimanche dernier, semble aujourd'hui fort sujette à caution.

En tout cas, il est curieux de relever le changement d'attitude du gouvernement de la reine qui, après avoir tout fait pour amener la guerre civile dans la malheureuse principauté, fait proclamer par ses organes, maintenant qu'il est arrivé à ses fins, qu'il s'est décidé, après mures réflexions, à se désintéresser désormais de toute immixtion dans les affaires de Bulgarie.

En ce qui concerne particulièrement cette principauté, la terreur paraît y être à l'ordre du jour, depuis les exécutions d'avant-hier. Il est, en effet, question dans les dépêches publiées par les feuilles de Vienne, aussi bien que par celles de Londres, de nombreuses arrestations et aussi de l'attitude de plus en plus autoritaire prise par la Régence, où l'élément modéré serait, à l'heure qu'il est débordé par le parti avancé et anti-russe.

Il résulte, au surplus, des derniers renseignements un fait qui honore trop le représentant de la France à Sophia, pour qu'il soit passé sous silence. Il est le seul de tous les agents diplomatiques accrédités dans la capitale Bulgare, qui ait eu le courage et j'ajouterai l'humanité, d'intercéder auprès des régents pour que les exécutions capitales n'eussent pas lieu. Ses

BOURSE DE PARIS

du mercredi 9 mars

(par ébis télégraphique et par FIL SPÉCIAL)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
89 55	3 0/0	89 55	89 50	89 40
83 95	3 0/0 amort. nouv.	83 85	.. ..	83 95
109 ..	4 1/2 1883	108 97	108 95	108 97
54 1/2	3 0/0 Portugais	54 15	.. ..	54 1/2
96 25	Italien 5 0/0	96 25	96 25	96 10
64 5/8	Extérieure 4 0/0	64 7/8	64 3/4	64 5/8
77 7/16	Hongrois 4 0/0	77 9/16	.. ..	77 3/8
366 50	Egypte 6 0/0	366 25	365 ..	365 ..
13 67	Turc 4 0/0	13 71	13 72	13 65
510 ..	Obligations du Trésor	... ..	... ..	505 ..
97 ..	Russe 1870 5 0/0	... ..	... ..	97 ..
527 ..	Bons de liquidation 5 0/0	... ..	... ..	527 50
	Sociétés de Crédit			
1175 ..	Banque de France	... ..	... ..	1180 ..
467 50	Banque d'Escompte	467 50	... ..	467 50
732 50	B. Paris et d. Pays-Bas	730 ..	730 ..	729 ..
426 ..	Banque Parisienne	... ..	... ..	421 25
1361 25	Crédit Foncier	1368 ..	1367 ..	1365 ..
... ..	Crédit Mobilier	... ..	202 87	... ..
547 50	Crédit Lyonnais	550 75	550 ..	550 ..
465 ..	Société générale	... ..	465 ..	466 25
480 ..	Banq. d. R.P. Pays-Aut.	... ..	480 ..	482 50
499 ..	Banque Ottomane	491 27	492 50	490 ..
... ..	Cred. Mobilier Espagn.	... ..	125 78	... ..
	Chem. de f. Franc.			
1548 75	Nord	... ..	1530 ..	1542 50
1243 75	Paris-Lyon-Méditt.	1245 ..	1245 ..	1245 ..
730 ..	Est	... ..	... ..	730 ..
880 ..	Ouest	... ..	... ..	880 ..
1125 ..	Orléans	... ..	1128 ..	1124 75
1149 ..	Midi	... ..	... ..	1142 ..
	Chem. de f. Etrang.			
482 50	Autrichiens	482 50	482 ..	481 25
193 75	Lombards	193 75	194 75	... ..
320 ..	Saragosse	320 ..	320 ..	317 50
	Sociétés diverses			
1987 50	Suez	1990 ..	1999 ..	1986 25
1472 75	Gaz Parisien	1472 50	... ..	1466 25
675 ..	Voitures	... ..	... ..	683 75
1159 ..	Omnibus	... ..	... ..	1160 ..
261 25	Rio-Tinto	260 ..	261 25	260 ..
347 ..	Panama	356 25	... ..	355 ..
	Obligat. Foncières			
118 ..	Foncières 500 4 0/0	... ..	... ..	... ..
105 ..	» 10e 4 0/0	... ..	... ..	105 ..
580 ..	» 500 f. 3 0/0	... ..	... ..	580 ..
510 50	» 4 0/0 1863	... ..	... ..	518 50
480 ..	» commun. 3%	... ..	... ..	480 ..
375 ..	» 1879 3 0/0	... ..	... ..	375 ..
473 50	» comm. 1879 3 %	... ..	... ..	477 ..
479 ..	» 1879 3 0/0	... ..	... ..	477 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
395 25	Nord	... ..	394 ..	395 ..
391 ..	Paris-Lyon-Méditt. 3 0/0	... ..	... ..	389 50
381 50	Est 3 0/0	... ..	382 ..	381 75
388 ..	Ouest 3 0/0	... ..	... ..	388 ..
390 ..	Orléans	... ..	389 75	389 75
389 50	Midi 3 0/0	... ..	... ..	389 ..
... ..	Nord-Est	... ..	... ..	... ..
631 25	Boue-Guelma	... ..	... ..	631 25
	Obligat. des Villes			
525 ..	Paris 1855-1860	... ..	... ..	525 ..
522 ..	— 1865	... ..	... ..	529 ..
410 ..	— 1869	... ..	... ..	410 ..
400 ..	— 1871	... ..	... ..	400 ..
520 50	— 1875	... ..	... ..	521 ..
519 75	— 1876	... ..	... ..	520 75
388 ..	Marseille	... ..	... ..	387 ..
... ..	Bordeaux	... ..	... ..	103 50
97 ..	Lyon	... ..	... ..	97 50
107 ..	Lille	... ..	... ..	110 50
46 ..	Roubaix-Tourcoing	... ..	... ..	46 50
	Obligations div.			
... ..	Départem. de la Seine	... ..	... ..	281 ..
... ..	Gaz de Paris	... ..	... ..	... ..
... ..	Suez	... ..	... ..	... ..
397 ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	... ..	... ..	400 ..

BOURSE DE LILLE

du mercredi 9 mars

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	... ..	106 50
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	... ..	107 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	... ..	509 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	... ..	510 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	... ..	410 25
Armentières	... ..	482 50
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	... ..	47 ..
Tourcoing 1878	495 ..	495 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	... ..	112 50
Département du Nord	104 ..	104 ..
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie	640 ..	640 ..
— » act. nouv.)	530 ..	530 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	... ..	505 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	185 ..	185 ..
— — (act. a.), 250 fr. p.	... ..	280 ..
Caisse Platel et Cie	... ..	380 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	... ..	425 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	... ..	1040 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	515 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	... ..	1780 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... ..	320 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... ..	560 ..
Deherripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	... ..	340 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p.	... ..	170 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	... ..	30 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie)	... ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	... ..	419 ..
Soc. an. Lille et